



Resiliation chez xxxxxxxx

Par **SOS AZERTY**, le **09/12/2013** à **12:24**

Bonjour,rrnJe suis inscrite dans la salle de sport xxxxxx depuis Juillet 2013 et pour cause de licenciement je ne peux plus payer mon abonnement dans cette salle de sport. J'ai souscrit un contrat d'un an chez eux je n'ai jamais eu le double du contrat et après entretien téléphonique avec eux je suis pieds et poings liés chez eux et je ne peux pas résilier mon abonnement chez eux, ils m'ont dit que si je ne payais pas ça serait le service contentieux! que puis-je faire? quels recours ai-je? rnrnaidez moi s'il vous plaitrrnMerci pour vos réponses

Par **moisse**, le **09/12/2013** à **19:44**

Bonsoir,rn[citation] J'ai souscrit un contrat d'un an chez eux je n'ai jamais eu le double du contrat [/citation]rnComme c'est invérifiable, vous êtes censée jusqu'à preuve du contraire avoir signé un contrat en 2 originaux dont un pour vous.rnEntre ne jamais avoir eu le double, l'avoir négligé, pas rangé...vous aurez du mal à prouver ce propos et en déduire un défaut d'information.rnIl paraît peu probable que vous disposiez d'un quelconque recours, compte tenu du délai écoulé depuis la souscription.rnEn général outre un premier délai de réflexion, puis une première période d'essai, ce genre de contrat ne prévoit de résolution qu'en cas de force majeure ou cas fortuit, et le licenciement n'en fait pas partie.rnMais bien sûr sans ce fameux contrat impossible de vous répondre exactement.